

Plateforme des Bois et Plants de Vigne

Information concernant l'évolution du e-service proposé aux Opérateurs Professionnels Autorisés

✓ Une nouvelle plateforme

Le e-service Bois et Plants change de forme. La plateforme est un nouvel espace mis à disposition des **Opérateurs Professionnels Autorisés** par FranceAgriMer.

✓ Pour quoi faire ?

La plateforme Bois et Plants donne accès à une ou deux applications selon votre catégorie d'activité (*Mes vigne-mères* et *Mes téléprocédures*).



Désormais, dans l'application « **Mes vignes mères** », chaque producteur de greffons et de porte-greffes peut consulter ses parcelles et leur état sanitaire.

La deuxième application « Mes téléprocédures » est commune à toutes les catégories d'activité. Il s'agit de vos téléprocédures habituelles.

✓ Mes vigne-mères : consultation des parcelles

La consultation permet de **connaître les résultats sanitaires de vos vignes mères**. Les données sont mises à jour lorsque FranceAgriMer obtient les résultats des différentes inspections sanitaires, y compris les résultats d'analyses.

Un **outil de recherche** permet de trouver des parcelles en sélectionnant les critères qui vous intéressent : N° de parcelle, variété, présence de FD...

L'application offre la possibilité **d'exporter la liste de vos parcelles** dans un fichier au format Excel.

✓ Comment y accéder ?

L'accès au e-service n'est pas modifié :

➔ <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Connectez vous au portail FranceAgriMer avec **vos identifiants habituels** puis l'accès la plateforme Bois et Plants de vigne se fait par **le choix du e-service Bois et Plants de vigne**.

✓ A partir de quand ?

L'accès à la plateforme sera effectif à partir de la **mi-novembre**.

✓ En résumé...

La plateforme vous permet d'accéder :

- aux télé-déclarations obligatoires dans le cadre de votre activité,
- à la téléprocédure de commande d'étiquettes de certification passeport phytosanitaire (ECPP),
- à la bibliothèque de documents : notes d'information, formulaires, supports méthodologiques,

Nouveau ! • à la consultation des parcelles de vignes-mères.